



**PROCEDURE DE REPRISE DE CONCESSIONS
A L'ETAT D'ABANDON
CIMETIERE DE MERON
EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX SUITE PREMIER CONSTAT**

Les mercredi après-midi 16 octobre 2024 + 23 octobre 2024 + 30 octobre 2024 + 13 novembre 2024 + 27 novembre 2024 + 4 décembre 2024 + 11 décembre 2024, nous Brigadier-Chef-Principal HERAULT Didier de la Police Municipale de Montreuil-Bellay accompagné de Madame DEROUINEAU Séverine agent administratif territorial en charge du suivi du cimetière, nous sommes transportés au cimetière de Méron, pour constater l'état dans lequel se trouvent les concessions ayant été identifiées et matérialisées comme étant à l'état d'abandon.

De ces constatations, il résulte que lesdites concessions identifiées ont cessées d'être entretenues et se trouvent dans l'état d'abandon prévu par l'Article L.2223-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le listing et le procès-verbal établi sont consultables en mairie auprès du service en charge du suivi du cimetière et du service de police municipale.

A MONTREUIL BELLAY

Le 12 décembre 2024

Monsieur Marc BONNIN

Maire de la commune :



